

GRIES



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale – 67240 GRIES

Tél : 03 88 72 42 62 E-mail : mairie-gries@wanadoo.fr

www.gries.eu

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

ATTENTION : le délai maximum pour obtenir l'autorisation est fixé à une semaine à compter de la date de réception de la demande. Toute demande incomplète ne sera pas traitée. La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation : seul un arrêté signé par l'autorité compétente fait foi.

Formulaire à adresser à la mairie concernée par la demande.

LE MAITRE D'OUVRAGE	
<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Autres
Raison sociale :	
N° SIREN – SIRET : Nom du représentant :	
Adresse :	
Code postal : Localité : Pays :	
Téléphone : Courriel :	
Pour les particuliers :	
Nom : Prénom :	
Adresse :	
Code postal : Localité : Pays :	
Téléphone : Courriel :	
Entreprise missionnée par le maître d'ouvrage, responsable de l'occupation dans toute sa durée :	
Raison sociale :	
N° SIREN – SIRET : Nom du représentant :	
Adresse :	
Code postal : Localité : Pays :	
Téléphone : Courriel :	

DATES DE L'OCCUPATION

Date de début : Date de fin :

Renouvellement : oui non – si oui, joindre la permission initiale

NATURE DE L'OCCUPATION – Description des travaux

.....
.....
.....

ADRESSE DE L'OCCUPATION

.....

EMPRISES

Emprise principale sur : Chaussée Stationnement Trottoir Piste cyclable Autres (à préciser)

.....

Modifiant : le sol le sous-sol Largeur : Longueur :

Echafaudages, barrières, clôtures de chantier :

Echafaudages : de pieds autres (à préciser)

Largeur : Longueur : Hauteur :

Gratuité de 2 semaines, tarif de 15€ par semaine à partir de la 3^{ème} semaine*. Toute semaine commencée est due. Toute occupation non soumise à demande (initiale ou prolongée) et autorisation, ainsi que toute occupation gênante, sera décomptée double dès la 1^{ère} semaine à la 1^{ère} constatation par un élu (maire ou adjoint au maire).

Autres installations hors emprise :

Benne : nombre Tarif de 15 € par unité et par jour *.

Nacelles, grue, engin de levage ou chantier, base de vie : surface d'emprise au sol :m².
Tarif de 1€/m² d'emprise au sol / jour, avec un minimum de 15 € à facturer *

Dépôt de matériaux (sable, bois, palettes, câbles électriques, ...) : surface d'emprise au sol :m².
Gratuit le 1^{er} jour. Tarif de 1€/m² d'emprise au sol / jour, avec un minimum de 15 € à facturer *

*Tarifs applicables selon délibération du Conseil Municipal du 02 novembre 2020.

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Un extrait Kbis de la société de moins de 3 mois ou justificatif de domicile et pièce d'identité de la personne assujettie au paiement de la redevance
- Justificatif registre du commerce
- Plan d'installation de chantier et schéma de signalisation
- Autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou démolir)

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Je reconnais être responsable des dégradations qui pourraient être occasionnées aux ouvrages de la voie publique du fait des travaux et m'engage à remettre en état les ouvrages, le cas échéant. S'il y a lieu, je m'engage à payer les frais de réfection d'après le tarif en vigueur au moment de la réfection par l'administration.

Je m'engage à respecter les prescriptions particulières précisées sur l'autorisation.

Je m'engage à m'acquitter des droits de voirie, des redevances et des taxes relatives à ma demande.

Je m'engage à n'émettre aucune réclamation auprès de la commune de Gries, dans le cas de dommages subis par mon occupation du domaine public ou en cas d'accident.

Je m'engage, en cas de non utilisation de la permission accordée, à avertir la commune de Gries au plus tard une semaine avant la date du début de la permission (à défaut, la redevance restera exigible).

Je m'engage si la durée effective de l'installation est inférieure à la durée demandée, à avertir la commune de Gries au plus tard une semaine avant la fin des travaux.

Je reconnais avoir été avisé que le non-respect des prescriptions émises par la commune de Gries est susceptible de se traduire par l'interruption de l'utilisation des installations ou de leur dépose et sans présumer des sanctions pénales applicables.

Fait à : Le :

Lu et approuvé
Signature et cachet du maître d'ouvrage

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Transmis à la commune le :

Avis, observations de l' élu :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature :